

LES MEDIA-MENSONGES DE LA GUERRE DE LIBYE

Parmi d'autres, citons les points suivants :

1- Kadhafi bombarde son peuple

Malgré les moyens techniques époustouflants dont nous disposons, aucune télévision ne nous a montré d'images de bombardements.

2- Une révolte populaire

Alors que les manifestants Tunisiens et Égyptiens n'étaient pas armés, il n'aura échappé à personne que ce n'était pas le cas en Libye. Depuis quand des citoyens révoltés ont ils des armes lourdes ?

Rappelons aussi que la Libye est un Etat dont les populations sont structurées en "tribus", il s'agirait donc, à-priori, plus d'une guerre civile que d'une "révolution".

3- Un nombre de morts extrêmement important

Les décès annoncés par la presse sont très variables : selon l'heure, 6000 ou 200. Ce qui montre une fois de plus que le rôle joué par nos médias n'est pas celui de l'information juste et vérifiée.

4- Une action de la "Communauté Internationale"

La seule instance qui pourrait revendiquer le titre de "Communauté Internationale" est l'Assemblée Générale des Nations Unies. Dans le cas présent un petit groupe de pays seulement a voté pour la résolution 1973 du Conseil de Sécurité. Notons l'abstention de certains de nos partenaires les plus proches (Allemagne) et de grandes nations telles la Chine, l'Inde, la Russie....

Possibilités

Faut il laisser les situations s'envenimer ? Ou déclarer la guerre ?

Ni l'un ni l'autre, les choix ne sont que rarement binaires. D'autres voies existaient et nous ne rappellerons que l'offre du président Vénézuélien Hugo Chavez qui se proposait d'organiser une médiation entre les parties sous la direction de l'ancien président US Carter. Cette possibilité, acceptée par Kadhafi et soutenue par l'Union africaine, l'ALBA et la Ligue arabe, a été refusée par la partie adverse. N'aurait-on pas pu obliger les acteurs à "se mettre à table" ?

Respect de la résolution

1- Cessez-le-feu

Lors du vote de la résolution, Kadhafi a annoncé un cessez-le-feu. N'aurait il pas été pertinent de vérifier sur place la réalité de son propos avant de le bombarder ?

2- Embargo sur les armes

Il est établi que ce que nous nommons les "révolutionnaires" ont reçu des armes après le vote de la résolution. Approvisionnement qui ne peut se faire sans accord de nos forces (OTAN).

3- "No fly zone"

Les premiers actes de guerre, avant le vote au parlement belge, furent des tirs de missiles à partir de bâtiments des flottes des pays coalisés. Cela répond-il aux prescriptions de l'ONU ?

Déclarations de nos décideurs

Les déclarations affirmant que le but de l'opération est le départ de Kadhafi sont proprement scandaleuses. Cela est en effet totalement illégal en regard du droit international et ne rentre évidemment pas dans le cadre de la résolution 1973 qui a pour but de "protéger la population".

Autres réflexions

Une guerre “propre” ou même une guerre “juste” n'existe pas. Pour citer Saint Exupéry : “La guerre n'est pas une aventure, c'est une maladie, comme le typhus.” On voit mal comment le lancement de missiles et de bombes pourrait “protéger la population” comme nous y invite la résolution du Conseil de sécurité.

Y a-t-il une personne censée qui affirmerait que la “démocratie” peut être imposée par les bombes ? Ne faudrait il pas plutôt croire que nous allons amener le chaos et la désolation, comme nous l'avons fait au Kosovo, en Afghanistan, en Irak ?

Quelqu'un sait-il qui est ce que les médias appellent “l'opposition” ? Nous savons qu'elle comprend un ancien ministre de la Justice ayant fraîchement démissionné, quelques ambassadeurs de Kadhafi ayant eux-aussi fraîchement démissionné, des supporters du roi Idriss, des islamistes.... Mais qui en fait réellement partie ? Quelles sont les revendications de ce groupe hétéroclite ?

Précision

Population libyenne sous le seuil de pauvreté : 7,4 %, à comparer avec la France qui était à 6,2 % en 2004, et les USA qui sont à 12,5 % en 2008.

Beez, Libreinfo, 24 mars 2011.